

ATTESTATION RELATIVE AUX DEPENSES DE MECENAT

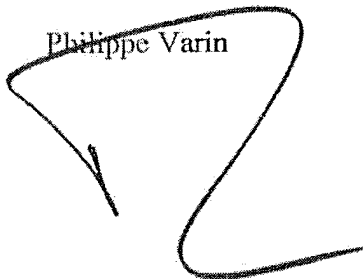
SOCIETE PEUGEOT SA

Le montant global des sommes ouvrant droit à réduction visée à l'article L.238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 1 048 958 €.

Date

Le Président du Directoire

Philippe Varin



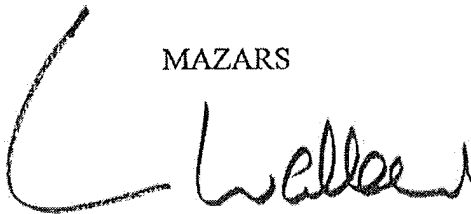
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous certifions que le montant global des sommes ouvrant droit à réduction d'impôt visée à l'article L.238 bis du Code général des impôts déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 1 048 958 €, concorde avec les sommes inscrites, à ce titre, en comptabilité.

Date 04/04/2012

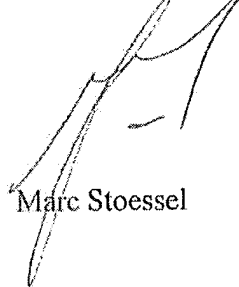
Les Commissaires aux comptes

MAZARS



Loïc Wallaert

ERNST & YOUNG



Marc Stoessel